

Digital Belgium Skills Fund 2020

Session d'Information

19 juillet 2019

BOSA.be



DIGITAL
Belgium
Skills Fund

Agenda

- **Le Digital Belgium Skills Fund 2020**
- **Votre candidature**
- **Le processus avant l'attribution des subventions**
- **La subvention**
- **Vos questions et suggestions**



Digital Belgium Skills Fund 2020

- Subvention inscrit dans la loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2020.
La disponibilité n'est garantie que quand le parlement vote la loi fin de cette année.
L'appel est lancé maintenant afin de vous laisser le temps de soigneusement considérer et de préparer votre candidature.
- Ministre: Philippe De Backer.
- **Objectif:** Former des enfants, des jeunes et/ou des (jeunes) adultes **socialement vulnérables** aux **compétences numériques** afin d'augmenter leurs chances **d'indépendance économique et d'accès à l'emploi** et de faciliter leur **intégration dans notre société**.
- 5,800 M€ subvention en 2020.



Digital Belgium Skills Fund 2020

- La Direction Générale Transformation Digitale (DG DT) du SPF BOSA assure l'appel au projets, la création du cadre légal et administratif, l'attribution des subventions, le suivi des dossiers et le paiement des subventions.
- DG DT fait appel à un jury indépendant pour évaluer les candidatures et pour sélectionner les projets à subsidier dans la campagne 2020.



Digital Belgium Skills Fund 2020

Quelles organisations peuvent poser leur candidature?

- Ceci est un appel ouvert à toutes les organisations qui se confirment aux critères :
 - Personne morale inscrit dans la BCE.
 - Les services publics ainsi que les parties politiques sont exclus
 - Pas d'écoles sauf s'ils posent leur candidature par le biais d'une asbl et pour un projet complémentaire à leur mission d'enseignement.
- Une même organisation peut déposer plusieurs dossiers mais nous préférons la dispersion et le maintien des équilibres
- Organisations déjà subsidiées dans le passé peuvent présenter un projet consécutif. Nous sommes d'avis par contre que le co- ou auto financement et l'indépendance de subventions sont des ambitions importantes.
- Les obligations administratives et contractuelles imposées par le DBSF exigent de votre organisation de la discipline et maturité à niveau.

Digital Belgium Skills Fund 2020

Sur base de quels objectifs les projets seront évalués?

- Former des groupes vulnérables en compétences numériques afin de :
 - Faciliter leur intégration sociale.
 - Augmenter leurs chances de trouver un emploi soit de se créer une indépendance économique.
- Leur capacité de mobiliser les jeunes de l'âge de l'enseignement primaire jusqu'au jeunes adultes de 30 ans, ou de mobiliser des gens plus âgés qui se trouvent dans une problématique de métiers lourds.
- Offrir un programme de compétences numérique avancées.
 - Niveau des compétences en fonction de l'âge du groupe cible.
 - Opérer les outils informatique, utiliser les environnements office ou internet ou l'éducation aux médias recevront une qualification modeste comme niveau de compétences numériques, même s'ils contribuent à renforcer les opportunités de trouver du travail.

Digital Belgium Skills Fund 2020

Quelques éléments supplémentaires:

- L'enveloppe budgétaire du projet proposé se situe entre 75.000€ et 500.000€
- La subvention couvre des dépenses
 - faites entre le 1 janvier et le 30 novembre 2020.
 - Activités Faites en Belgique pour des activités dans notre pays.
 - Faites pour la réalisation du plan d'activités ou pour la gestion du projet et du dossier de subvention.
- La subvention couvre des dépenses réalisées et approuvées. Assurez donc la capacité financière de votre organisation.
- Toutes les dépenses raisonnables pour la réalisation de votre projet (consultez les directives):
 - Personnel interne ou externe au rata de leur engagement au projet.
 - Les coûts opérationnels de votre organisation pour la partie qui peut directement être associé avec la réalisation et gestion du projet.
 - Les activités.

Digital Belgium Skills Fund 2020

Quelques éléments supplémentaires:

- ✓ Directives globales concernant les frais subsidiables:
 - Dépenses raisonnables.
 - Pas de frais à l'étranger sauf approbation de la DG DT.
 - Pas d'aménagement de bâtiments ni achat de voitures.
- Nous ne subsidions pas des activités économiques ou bénéficiaires.
- La TVA récupérable ne pourra pas être subsidiée.
- Un financement double n'est pas acceptable, peu importe la source (secteur public ou privé).
- Nous supportons la collaboration mais
 - nous communiquons exclusivement avec un seul contractant responsable.
 - Formalisez votre collaboration et ajoutez la à votre dossier.
 - Ne facturez entre vous pas des activités ou services subsidiées par le DBSF.



Votre candidature

- ✓ Date ultime pour introduire votre dossier de candidature: 22 september 2019 à 23h59.
- ✓ Respectez rigoureusement nos directives et utilisez nos templates (consultez notre site web): <https://dt.bosa.be/fr/dbsf2020>
- ✓ Votre dossier de candidature est contraignant:
 - Référence pour l'évaluation et la qualification de votre proposition.
 - Annexe à votre protocole d'accord.
- ✓ Envoyez votre dossier de candidature exclusivement à: DBSF@bosa.fgov.be
- ✓ Soyez synthétique (l'essentiel se perd souvent dans des dossiers épais) et à la fois convaincant.
Vous pouvez ajouter des annexes pour autant qu'elles sont pertinentes

Votre candidature

- ✓ Le dossier de candidature (utilisez le template WORD) contient:
 - Les données identifiant l'organisation du candidat.
 - Description détaillée des ambitions du projet et de ses activités.
 - Stratégie pour la mobilisation du groupe cible.
 - Le plan financier: ajoutez assez de spécifications pour que nous puissions comprendre le plan et de nous permettre de vérifier la conformité avec les directives.
 - Les annexes nécessaires (p.ex. Les statuts de l'asbl, la délégation d'autorité, etc.).



**Envoyez le dossier de candidature dans une version Word ainsi qu'en format PDF.
Nous attendons le plan financier aussi bien en version Excel qu'en format PDF.**

Votre candidature

- ✓ Un dossier de candidature convaincant:
 - ✓ Répond aux objectifs du DBSF:
 - Compétences numériques (offre de compétences et leur niveau par groupe + votre expertise)
 - Possibilités d'emploi, (re)conversion et activité économique (votre offre + expérience)
 - Activation du groupe cible préféré (couverture du cible & votre réseau et capacité de mobilisation)
 - Intégration sociale (comment & votre expérience)
 - ✓ Fait preuve de la viabilité administrative et financière de votre organisation:
 - Le DBSF ne permet pas du pré-financement. Les subventions sont payées après justification et acceptation.
 - Assez de maturité et de capacité pour pouvoir établir un dossier de justification conforme.

Votre candidature

- ✓ Un dossier de candidature convaincant:
 - ✓ Met en évidence la qualité et le niveau d'ambition de votre projet:
 - Claire, réaliste et exécutable.
 - Une base large et attractif et un réel impact social.
 - Qualité de votre offre, équipe et de vos partenaires.
 - Balance entre le support financier demandé et les activités et résultats attendus.
 - ✓ Un projet durable:
 - Enracinement & résultat permanent
 - Progresser vers l'indépendance d'une subvention DBSF (p.ex Cofinancement)

Votre candidature

- ✓ Un bon plan financier:
 - ✓ Raisonnable, proportionnalité, finalité acceptable et justification comme file conductrice (p.ex. Déplacements, acquisition de matériaux et services, frais du personnel, etc.)
 - ✓ Contient que des coûts de fonctionnement associés avec le projet et en proportion de leur impact sur la réalisation du projet.
 - ✓ Explication synthétique mais claire (quoi, but, nombre, ...) de sorte que chacun sait faire une appréciation correcte des coûts.
 - ✓ DBSF ne subventionne pas la TVA récupérable.
 - ✓ Utilisez le matériel acheté et subsidié dans les campagnes ultérieures.
 - ✓ Pas de double financement!



Consultez les directives

Le processus avant l'attribution des subventions

- ✓ Etape 1 : l'acceptabilité de la candidature
 - ✓ Entrez votre dossier à temps.
N'attendez pas a dernière soirée.
Faites attention si vous travaillez à la maison.
 - ✓ Utilisation et respect des templates.
Vérification si le dossier est complet.
 - ✓ Contrôle sur la personne morale et sur ses données dans le dossier de candidature (BCE, publications dans le moniteur et à la BNB, personnes mandatées à engager l'organisation, ...).
 - ✓ Contrôle sur les critères d'exclusion (cfr template protocol d'accord).

Le processus avant l'attribution des subventions

- ✓ Etape 2 : la sélection
 - ✓ DG DT établie un short list basé sur la conformité du contenu avec les directives. DG DT analyse le plan financier et peut refuser les dépenses inacceptables ou limiter les dépenses exagérées.
 - ✓ Les candidatures seront qualifiées par un jury indépendant. Ce jury est composé par la DG DT en concertation avec le cabinet de notre Ministre.
 - Un score sur chacun des les objectifs.
 - Les candidatures sont classées et sélectionnées jusqu'épuisement du budget disponible
 - ✓ Il n'est pas exclu qu'une individuelle correction soit faite en fonction de certains équilibres (p.ex répartition régionale, participation des femmes, ...).
 - ✓ Le jury décidera, à la fin du processus sélection:
 - De sélectionner votre projet
 - De sélectionner votre projet mais pour un budget réduit
 - De ne pas sélectionner votre projet

Le processus avant l'attribution des subventions

- ✓ Points préoccupant pour la procedure de sélection:
 - ✓ L'approbation d'un projet ne garantit pas celle d'un autre.
 - ✓ L'approbation d'un projet dans une campagne antérieure ne crée pas le droit d'approbation dans la campagne 2020
 - ✓ Il n'y a pas de procédure de recours sur une décision du jury.

Le processus avant l'attribution des subventions

- ✓ Etape 3 : la publication de la sélection
 - ✓ La publication de la sélection peut être attendue vers la fin du mois de novembre 2019. Elle sera fait par lettre individuelle.
 - ✓ La décision de non-sélection sera motivée.
 - ✓ Les projets sélectionnés avec une réduction du budget doivent se décider sur leur participation endéans les deux semaines.
 - ✓ Au cas qu'un projet sélectionné se retire, un autre projet de la sélection du jury sera invité, respectant le classement du jury, les équilibres pertinents et le budget disponible.

Le processus avant l'attribution des subventions

- ✓ Etape 4: l'attribution effective de la subvention
 - ✓ L'attribution effective des subventions est en plus un processus qui peut prendre un temps considérable:
 - ❑ Un Arrêté Royal de l'attribution doit être approuvé par l'inspecteur des finances et par le conseil des ministres.
Il doit être signé par le Roi et publié dans le moniteur.
 - ❑ Un protocole d'accord doit être signé par vous même et par le ministre.
 - ❑ La DG DT doit organiser le paiement des subventions dans la comptabilité de l'administration fédérale.
 - ❑ Vous recevrez la lettre d'attribution de la part de la DG DT.
 - ❑ **Ce n'est qu'à ce moment que votre subvention est effectivement acquise.**
 - ✓ Date probable de l'attribution: fin mars 2020.
 - ✓ Vous pouvez lancer votre projet à partir du premier janvier mais à vos risques et périls.

La subvention

- ✓ **Justification mensuelle:**
 - Dossier de justification avec un relevé des dépenses subsidiables et les pièces justificatives (factures, déclarations sur honneur, tickets, time sheets, contrats, ...)
 - Quatre justifications obligatoires: lors de l'attribution, fin juin, fin septembre et fin novembre.
 - Possibilité d'introduire facultativement un dossier justificatif pendant les autres mois.
- ✓ **Vérification par l'équipe DBSF**
 - Conformité avec les directives et le dossier de candidature.
 - Acceptabilité du contenu.
 - Rapport d'évaluation avec les dépenses acceptées et une invitation d'envoyer une note de créance.
- ✓ **Note de créance et paiement.**
- ✓ **Call desk et mailbox.**
- ✓ **Visites sur site.**

Pour vos questions et suggestions

Consultez: <https://dt.bosa.be/fr/dbsf2020>

Contactez:

Peter Maes

dbsf@bosa.fgov.be

02 740 78 35





Vos questions?